



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
SPORT – Terrain de basket – Traçage au sol – AUVERGNE SPORTS

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n°D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la proposition de l'entreprise AUVERGNE SPORTS, en date du 09/09/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de refaire le traçage au sol du terrain de basket de la Ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise AUVERGNE SPORTS sise 85 route de Lezoux à 63190 ORLEAT est retenue pour refaire le traçage au sol du terrain de basket de la Ville de Royat, pour un montant de 1 670.00 € HT soit **2 004.00 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le devis sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise AUVERGNE SPORTS
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 09/09/2024

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Affaire suivie par :
Monsieur Johann GODARD
06 84 50 24 07
jgodard@auvergne-sports.fr

Adresse des travaux ou de livraison:
46, Bvd BARRIEU
63130 ROYAT

MAIRIE DE ROYAT

46, Bvd BARRIEU
63130 ROYAT

V/Réf. : Suite à appel de Mme Dumont 0675694608

Objet : Vous souhaitez refaire le tracé d'un terrain de basket

Description	U.	Qté	P.U. HT	Montant HT
Vous souhaitez refaire un tracé de terrain de basket existant				
Le sol devra être nettoyé avant notre intervention.				
NOTRE PROPOSITION				
TRACAGE				
Tracé de basket rouge	U	1,00	1 490,00	1 490,00
Largeur des lignes 5 cm				
Peinture polyuréthane bi-composant en phase aqueuse, spéciale tracés de jeux:				
* Implantation des tracés.				
* Mise en place du camouflage.				
* Mise en peinture des nouveaux tracés et enlèvement des scotchs.				
<u>Total TRACAGE</u>				<u>1 490,00</u>
DEPLACEMENT / INSTALLATION				
. Frais fixes de déplacement, d'installation et de nettoyage de chantier inclus.	Ft	1,00	180,00	180,00
<u>Total DEPLACEMENT / INSTALLATION</u>				<u>180,00</u>
NOTAS IMPORTANT:				
L'éclairage et le chauffage devront pouvoir être allumés et fonctionner, et l'ensemble du mobilier sera évacué avant notre intervention.				
Délais d'intervention séchage compris 2 jours				

Description	U.	Qté	P.U. HT	Montant HT
<div style="position: absolute; top: 50px; left: 50px; font-size: 2em; font-family: cursive;"> <i>M. Sa. Lemaire</i> </div>				

Délai d'exécution des travaux ou de livraison : 4/5 jours maximun

Total HT	1 670,00 €
TVA 20,00 %	334,00 €
Total TTC	2 004,00 €

Conditions Générales de Vente :

- Ce devis gratuit est valable 3 mois à compter de son émission. Au delà de ce délai, les prix pourront être révisés.
- Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
- Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement ainsi qu'une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront facturés en cas de retard de paiement.
- Toutes mentions manuscrites en dehors des signatures sont strictement interdites sur le devis sous peine de nullité du contrat.
- En cas de litige et après avoir saisi par écrit l'entreprise, le client peut recourir à la médiation de la consommation en s'adressant à : Médicys 73 Boulevard de Clichy 75009 Paris

Conditions de paiement :

- Totalité sur facture globale

Pour acceptation, prière de nous retourner :

- 1 double de notre devis daté et signé

<p>Pour l'Entreprise :</p> <p>Signature et cachet :</p> <div style="text-align: center;">  <p>SARL AUVERGNE SPORTS NATURE EQUIPEMENTS 85 Route de Lezoux 63190 ORLEAT Tél 04 73 53 61 21 - Fax 04 73 53 61 87 RCS Thiers 438 149 843 - APE14618 Z</p> </div>	<p>Pour le Client :</p> <p>Date : le 09/09/2024</p> <p>Signature : </p> <p style="font-size: 0.8em;">précédée de la mention "Bon pour accord, devis remis avant exécution des travaux"</p>
---	---

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance AXA, située 28 place du Docteur Darteyre 63450 ST Amant Tallende, valable en France métropolitaine
 Pour tout paiement par virement : BNP PARIBAS - IBAN : FR76 3000 4011 0400 0100 1477 551 - BIC : BNPAFRPPCLF